

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	30 (1922)
Heft:	8
Rubrik:	Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page		Page	
Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse	85	Un enfer russe pendant la grande guerre (<i>fin</i>)	93
L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale	87	Dernières nouvelles de l'expédition de la Croix-Rouge suisse en Russie	95
Résultats de la Collecte en faveur de la mission en Russie	90	Nouvelles de l'activité des sociétés: Journée cantonale neuchâteloise des samaritains au Locle; Alliance suisse des samaritains, Comité central; Genève, Alliance suisse des gardes-malades	96
Extraits de lettres du Dr Scherz, chef de la mission hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie	91		

Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse, à Bâle, les 17 et 18 juin 1922

Rarement, pensons-nous, une réunion des délégués de la Croix-Rouge suisse a été arrosée comme celle de cette année! Un ciel de plomb, des pluies d'orage, mais par contre quelle réception cordiale!

Le samedi soir, au Casino de Gundeltingen, l'aimable président de la section bâloise de la Croix-Rouge adressait le discours le plus gracieux, le plus humoristique aussi, aux nombreux délégués émerveillés par toutes les ressources musicales et théâtrales mises à leur disposition. N'oubliions pas les fifres et les tambours — spécialité des Bâlois — qui ont mis en joie l'assistance.

Dès 9 heures du matin, le dimanche, les gradins du Bernoullianum se garnissaient rapidement, et quelques minutes plus tard, le président, colonel Bohny, ouvrait la séance en souhaitant la bien-

venue aux assistants. 33 sections de la Croix-Rouge étaient représentées par 91 délégués, 16 sociétés de samaritains par 40 délégués, la Société militaire sanitaire, l'Alliance suisse des gardes-malades et la Source; au total 150 délégués.

Le rapport annuel et les comptes de 1921 ont été adoptés. Au sujet du rapport, le président insiste pour que les sections veuillent bien adresser leurs rapports en temps voulu, soit jusqu'au 1^{er} mars de chaque année, ce qui permettrait au secrétariat général de présenter le rapport général sans retard.

Le pasteur Herzog, président de la section de Courtelary, remercie la Direction d'avoir donné suite à son vœu présenté à la dernière assemblée, et d'avoir mis si largement à la disposition des sections le matériel nécessaire à des conférences sur

l'hygiène, la tuberculose et les tâches de paix de notre Croix-Rouge nationale.

En commentant les comptes, le nouveau trésorier, M. Ruprecht, signale quelques dons et remercie spécialement le « Hilfsverein für schweizerische Wehrmänner » d'avoir remis le solde de son avoir à la Croix-Rouge suisse qui a reçu de ce fait fr. 16 000.

Après une courte discussion, le budget de 1923 est adopté; il prévoit un déficit de fr. 47 000, ce qui ne paraît effrayer ni le trésorier, ni le président, ni l'assemblée qui ne demande aucune modification aux chiffres qui lui sont présentés par la Direction.

Passant au nominations statutaires, l'assemblée confirme dans leur mandat les onze membres de la Direction soumis à réélection, et nomme M. Schubiger, président de la section lucernoise, membre du Comité directeur.

Après avoir entendu un rapport du trésorier qui démontre l'inutilité de l'inscription de la Croix-Rouge au registre du commerce, les délégués adoptent la proposition de la Direction, tendant à la radiation de la société du registre du commerce. Dorénavant, le président ou le vice-président signeront valablement au nom de la Croix-Rouge suisse, conjointement avec le trésorier ou le secrétaire de la Direction.

Les sections de Glaris et de Courtelary sont désignées pour vérifier les comptes de l'exercice en cours.

Genève et Lausanne offrent de recevoir la prochaine réunion des délégués; la première de ces sections préférant se mettre sur les rangs pour 1924, l'assemblée applaudit à la décision de désigner Lausanne pour 1923.

Le D^r Ischer présente un exposé sommaire sur l'activité déployée par la Croix-

Rouge suisse en faveur de la Russie affamée. La collecte organisée a produit jusqu'au 1^{er} juin la belle somme de fr. 453 710.92, à laquelle il convient d'ajouter les fr. 100 000 donnés par la Confédération et fr. 20 000 votés par certains gouvernements cantonaux. Nos lecteurs sont au courant de l'expédition hospitalière en Russie qui s'est rendue à Tsaritzine où elle a repris un hôpital pour enfants dès le mois de juin, aussi n'entretons-nous pas dans les détails de l'intéressant exposé présenté par le secrétaire général.

L'assemblée entend ensuite avec un vif intérêt une causerie du D^r Guyot, président de la section genevoise, qui parle en termes convaincus de l'utilité des infirmières-visiteuses. La *Croix-Rouge suisse* publiera ce rapport *in extenso*. Signalons que plusieurs orateurs ont pris la parole dans la discussion qui suivit pour féliciter le D^r Guyot de l'initiative prise par la section de Genève dans la formation d'infirmières d'hygiène sociale. Ils ont relevé le fait que de telles infirmières — bien qu'elles n'aient pas le nom d'infirmières-visiteuses — existent depuis des dizaines d'années en Suisse, particulièrement dans la Suisse allemande, où elles rendent les plus grands services tant dans les villes que dans les campagnes où elles fonctionnent comme gardes-malades de commune ou de paroisse.

Les conférenciers ont été tous deux très applaudis, et l'assemblée a paru goûter cette innovation de donner la parole à un orateur de langue allemande puis à un orateur de langue française.

Mais il est midi, et c'est encore sous une pluie battante que les délégués se rendent à la maison de la Corporation du Safran où les attend un banquet particulièrement bien servi et agrémenté de chants d'une société de « Jodlers »,

Au cours du repas, on entendit M. Robert La Roche, le sympathique président de la Croix-Rouge bâloise qui, comme la veille, salua en termes charmants les délégués venus de toutes les régions du pays. Le colonel Bohny porte son toast à la patrie, ce qu'il fait toujours avec la grâce qu'on lui connaît et avec la conviction d'un patriote éclairé. Le Conseiller d'Etat Imhof lève son verre en l'honneur de la Croix-Rouge et souligne les services immenses que cette association internationale a rendus pendant et après la guerre; il applaudit aussi à l'activité de la Croix-Rouge suisse. Enfin, M. Butticeaz de la sec-

tion vaudoise, remercie les Bâlois pour l'accueil si gracieux réservé à ceux qui ont eu le privilège de se retrouver cette année sur les bords du Rhin.

Les participants profitent d'une éclaircie pour se rendre au Jardin zoologique où, jusque tard dans l'après-midi, se rencontrent les délégués fleuris à la boutonnière d'une pensée doublée d'une croix-rouge et de la crosse de Bâle. Avec les « leckerlis » qui leur ont été généreusement distribués, tous remporteront un reconnaissant souvenir des heures humides mais charmantes que leur a procuré l'hospitalité traditionnelle des Bâlois.

L'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale

Causerie faite à l'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, à Bâle, le 18 juin 1922,
par le Dr F. Guyot, président de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

Mesdames, messieurs,

Je tiens avant tout à remercier le bureau de la Direction de la Croix-Rouge suisse de m'avoir convié à vous parler ici d'un sujet qui me tient très à cœur et qui est inscrit au programme d'activité de toutes les Croix-Rouges.

L'idée de l'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale date d'une vingtaine d'années seulement. Elle prit naissance dans les pays anglo-saxons, surtout aux Etats-Unis où la Croix-Rouge dirigea le mouvement qui prit de suite une grande extension, si bien qu'actuellement il existe dans ce pays plus de 10 000 infirmières-visiteuses. Pendant la guerre la Croix-Rouge américaine organisa dans quelques pays des « Centres d'hygiène sociale » qui servirent de modèles pour l'extension de ces institutions si utiles et si nécessaires.

Actuellement la plupart des pays possèdent un service d'infirmières-visiteuses. Dans quelques-uns il dépend du Ministère

de l'hygiène : en Angleterre, en Italie, en Nouvelle-Zélande. Mais presque partout c'est la Croix-Rouge qui a pris l'initiative de cette œuvre, organise les services d'infirmières-visiteuses et leur donne l'instruction spéciale nécessaire. Il en est ainsi au Canada, en Suède, en Argentine, en France, au Japon, en Allemagne.

Voyons d'abord ce que l'on entend exactement par infirmière-visiteuse d'hygiène sociale. Son rôle est double: médical et social. L'infirmière-visiteuse doit en tout cas être une infirmière diplômée, car elle doit posséder une éducation médicale et une instruction technique qui la rendent capable non seulement de donner des soins éclairés aux malades, mais aussi d'enseigner à leurs familles des principes de prophylaxie et d'hygiène. De plus son caractère d'infirmière l'astreint au secret professionnel (ce qui est d'une grande importance dans le travail qu'elle doit entreprendre avec les médecins).